SAINT GEORGES DE MONS

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

## 14 avril 2022

L’An deux mil vingt-deux, le 14 avril, **le Conseil Municipal de la ville de SAINT-GEORGES-DE-MONS**, dûment convoqué s’est assemblé à 20 heures, salle du conseil municipal de Saint-Georges-de-Mons, pour la tenue d’une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint-Georges-de-Mons.

**Date de convocation : 09**/04/2022

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD Dominique, DIAS Jean-Pierre, DESGEORGES Céline, BONNAFOUX Daniel, MILLIERAS Maëva, GRATADEIX Jean-François, CROISIER Franck, FREITAS Fabienne, TRIPHON Isabelle, BESSE LE PROVOST Aline, DUPOUX Aurélien, VALANCHON Annie, AGRAIN Serge, BALY Franck, BRUCALE René, SABOURET Gérard.

A compter de 20 :30 : LEFOUR Maryse

Excusés : Mme LEFOUR Maryse ayant donné procuration à Mr PERRIN Julien

Mme ELOY Ilda ayant donné procuration à Mr RAYNAUD Dominique

Absent(e) :

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme Aline BESSE LE PROVOST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l’assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

**Approbation du compte rendu de séance de la précédente réunion :**

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY) valide le compte rendu de séance de la précédente réunion.

Mr PERRIN Julien présente Mr Thierry VOYER, Inspecteur Divisionnaire, Conseiller aux Décideurs Locaux Secteurs Combrailles Sioule et Morge et Pays de Saint Eloy, Centre des Finances Publiques de Riom qui répondra aux questions des élus et des administrés.

### **Compte de Gestion 2021 – Tous Budgets :**

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY) valide les comptes de gestion pour 2021. Ces derniers sont réputés identiques aux comptes administratifs de 2021.

### **Compte Administratif 2021 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY) valide le compte administratif du budget principal de 2021 lequel est résumé comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET PRINCIPAL** | **Prévu** | **Réalisé** |  ***Solde***  |
| **Dépenses de fonctionnement 2021** |  1 965 198.78 €  |  1 620 816.21 €  |  ***224 303.96 €***  |
| **Recettes de fonctionnement 2021** |  1 965 198.78 €  |  1 845 120.17 €  |
|  |  |  |  |
| **Dépenses d'investissement 2021** |  1 515 355.78 €  |  487 296.06 €  | ***192 313.49 €***  |
| **Recettes d'investissement 2021** |  1 515 355.78 €  |  679 609.55 €  |

Le maire n’a pas pris part au vote pour cette question à l’ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

### **Compte Administratif 2021 – Budget Complexe sportif**

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY) valide le compte administratif du budget annexe du complexe sportif Jean Duval de 2021 lequel est résumé comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Complexe sportif 2021** | **Prévu** | **Réalisé** |  ***Solde***  |
| **Dépenses de fonctionnement 2021** |  160 820.00 €  |  94 684.75 €  |  ***6 724.03 €***  |
| **Recettes de fonctionnement 2021** |  160 820,00 €  |  101 408.78 €  |
|  |  |  |  |
| **Dépenses d'investissement 2021** |  256 414.60 €  |  222 150.52 €  | ***- 12 151.52 €***  |
| **Recettes d'investissement 2021** |  256 414.60 €  |  209 999.00 €  |

Le maire n’a pas pris part au vote pour cette question à l’ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

### **Compte Administratif 2021 – Budget Atelier-Relais**

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY) valide le compte administratif du budget annexe de l’Atelier Relais (ATR) de 2020 lequel est résumé comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **ATELIER RELAIS 2021** | **Prévu** | **Réalisé** |  ***Solde***  |
| **Dépenses de fonctionnement 2021** |  5 239.23 €  |  125.71 €  |  ***3 874.29 €***  |
| **Recettes de fonctionnement 2021** |  5 239.23 €  |  4 000.00 €  |
|  |  |  |  |
| **Dépenses d'investissement 2021** |  456 539.23 €  |  33 381.98 €  | ***- 14 353.83 €***  |
| **Recettes d'investissement 2021** |  456 539.23 €  |  19 028.15 €  |

Le maire n’a pas pris part au vote pour cette question à l’ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

### **Affectation des résultats 2021– Budget Principal**

### Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY), procède à l’affectation du résultat ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Affectation du Résultat - Budget Principal** |   |   |
| Résultat de fonctionnement à affecter |  |  | 482 053.45 € |
| Déficit de financement de la section d'investissement |   |  |
| Déficit des restes à réaliser |  |  | 19 841.64 € |
| **Affectation en réserves au BP 2021 (art. 1068)** |  | **422 303.55 €** |
| **Report en Dépenses de fonctionnement au BP 2021 (art.002 D)** | **59 749.90 €** |

Le maire n’a pas pris part au vote pour cette question à l’ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

### **Affectation des résultats 2021 – Budget Complexe sportif**

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY), procède à l’affectation du résultat ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **Affectation du résultat - Budget annexe du Complexe Sportif Jean Duval** |   |
| Résultat de fonctionnement à affecter |  |  | -37 763.91 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement |   | 33 722.72 € |
| DEFICIT des restes à réaliser  |  |  | **0.00 €** |
| **Affectation en réserves au BP 2021 (art. 1068)** |  | **0,00 €** |
| **Report en dépenses d'investissement BP 2021 (art.002)** | **33 722.72 €** |
| **Report en Dépenses de fonctionnement au BP 2021 (art.002)** | **37 763.91 €** |

Le maire n’a pas pris part au vote pour cette question à l’ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

### **Affectation des résultats 2021– Budget Atelier Relais.**

### Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM VALANCHON, AGRAIN, BALY), procède à l’affectation du résultat ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| **Affectation du résultat - Budget Annexe de l'Atelier-Relais** |   |
| Résultat de fonctionnement à affecter |  |  | 5 113.52 € |
| Déficit de financement de la section d'investissement |   | -33 381.98 € |
| Excédent de financement des restes à réaliser |  | 0,00 € |
| **Affectation en réserves au BP 2021 (art. 1068)** |  | **5 113.52 €** |
| **Report en recettes de fonctionnement au BP 2021 (art.002 Recettes)** | **1 239,23 €** |
| **Report en dépenses d'investissement (Art. D001) Solde négatif** | **-33 381.98 €** |

Le maire n’a pas pris part au vote pour cette question à l’ordre du jour. Cette position emporte la procuration dont il jouissait.

### **Subventions aux associations pour 2022**

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, 3 CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), prononce les subventions aux associations, lesquelles se résument ainsi :

|  |  |
| --- | --- |
| **Associations locales** | **Attributions 2022** |
| Comité des Fêtes de Saint Georges |  500,00 €  |
| Conscrits de Saint Georges |  500,00 €  |
| FNACA |  450,00 €  |
| Union Musicale |  500,00 € |
| USGA Athlétisme |  300.00 € |
| USGA Tennis |  100.00 € |
| USGA Basket |  500,00 €  |
| USGA Volley |  300,00 €  |
| USGA Boules |  300.00 € |
| USGA Omnisports |  750.00 € |
| Association du Petit Patrimoine |  500,00 €  |
| Associations Anciens Pompiers |  100.00 € |
| Cœur de Marie |  800,00 €  |
| Association Voyages Loisirs |  500.00 € |
| Secours catholique |  400,00 €  |
| Les mains bavardes |  450,00 €  |
| Chamboule Tout Théâtre |  1 000.00 € |
| Combrailles Auto Rétro |  250.00 € |
| Chambre des Métiers et de l’Artisanat Insertion Jeunes |  375.00 € |
| **S/TOTAL** |  **8 575.00 €**  |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

### **Fixation des barèmes d’impositions pour 2022**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, se prononce en faveur d’une stagnation des taux d’impositions.

Si une augmentation devait être constatée, il conviendra pour l’administré de regarder les taux pratiqués par les autres collectivités ayant un pouvoir sur cette taxe (Communauté de Communes, SIRB, Taxe GEMAPI, taxes spéciales ...).

### **Budget primitif 2022 – Budget Principal**

### Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. VALANCHON, AGRAIN, BALY), valide le budget principal pour 2022 lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à : 1 889 326.26 €

Section d’investissement équilibrée à : 1 174 980.29 €

### **Budget primitif 2022 – Budget Complexe sportif**

### Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. VALANCHON, AGRAIN, BALY), valide le budget annexe du complexe sportif pour 2022 lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à : 160 820.00 €

Section d’investissement équilibrée à : 85 722.72 €

### **Budget primitif 2022 – Budget Atelier Relais.**

### Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (MM. VALANCHON, AGRAIN, BALY), valide le budget annexe de l’Atelier Relais pour 2021 lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à : 91 303.48 €

Section d’investissement équilibrée à : 228 217.00 €

Mr PERRIN Julien remercie Mr Thierry VOYER, Inspecteur Divisionnaire, pour son intervention bénéfique et précieuse auprès des élus et des administrés. Son action a permis de dénouer certaines questions plus techniques.

### **Fédération Française de Football :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football et de la Région AURA afin de financer la rénovation énergétique du terrain d’honneur du complexe sportif Jean Duval en remplaçant l’éclairage existant par des projecteurs LED.

### **PLU : Présentation des résultats et approbation de la modification simplifiée n° 3**

### Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Mr BALY), approuve la modification simplifiée n°3, autorise Mr le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

### **Cession parcelle YE n° 129 :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la cession de la parcelle YE n° 129 pour la somme de 60 000 €. Les frais de notaires sont à charge de l’acquéreur.

### **SIEG TERRITOIRE D’ENERGIE PUY-DE-DOME: Remplacement d’une portion d’éclairage public dans le bourg :** Afin de trouver le meilleur compromis technique et économique pour une gestion durable de notre patrimoine d’éclairage public sur la commune, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne un accord de principe et autorise le Maire à signer une convention avec le SIEG Territoire d’Energie Puy-De-Dôme pour le remplacement d’une portion d’éclairage en LED public dans le bourg. Il est à noter que 66 lanternes sont à rénover afin de baisser ainsi le coût de fonctionnement.

**Rapport des délégations données au Maire**

Le Maire fait état de 6 Déclaration d’intention d’aliéner (DIA).

**Rapport d’activités des syndicats intercommunaux**

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

* Mr PERRIN informe que la CC CSM a signé les marchés concernant le nouvel Ehpad aux Ancizes qui accueillera 41 lits. Le démarrage des travaux est prévu fin avril 2022 pour 18 mois ;
* Mr PERRIN rappelle que le Pôle Jeunesse restera bien sur la commune de Saint-Georges-De-Mons. La commune est dans l’attente d’un retour de la CC CSM concernant l’étude de sol sur le terrain stabilisé en dessous de la piscine.
* Mr PERRIN signale que les taux de fiscalité ne sont pas augmentés en 2022 ;
* Mr PERRIN invite l’assemblée au Festival des Possibles le 7 mai prochain à Charbonnières les Vieilles ;
* Mr RAYNAUD précise que la réalisation des panneaux solaires se fera sur l’ensemble « garages de Villeréal » et sur la « Maison Magne, médiathèque ».

2 / SIAEP Sioule et Morge :

RAS.

3/ SIRB :

Mr PERRIN explique qu’une conférence s’est tenue avec les maires des communes adhérentes au SIRB, afin de modifier les statuts du syndicat datant de 1966 et qui ne sont plus en adéquation avec la situation actuelle pour le Président. Ce dernier souhaiterait modifier la répartition afin que les communes riches contribuent davantage, idée non partagée par la commune de Saint-Georges-De-Mons. Une proposition de nouveaux statuts est en cours de rédaction. Il a été demandé de repousser l’échéance des nouveaux statuts.

Suite aux demandes de sortie des communes de Saint-Georges-De-Mons et de Sauret, Mme TRIPHON donne le résultat du vote des communes du SIRB : 7 voix pour et 13 voix contre.

4 / SICTOM Pontaumur-Pontgibaud :

Mr DIAS informe l’assemblée qu’i y aura des composteurs mis à disposition et a proposé à Mr AGRAIN de piloter l’opération. Mr AGRAIN explique que le SICTOM met à disposition gratuitement un bac de 800 L pour la récupération des déchets valorisables (plantes et terreau) et sera installé le long du cimetière. En ce qui concerne les déchets non valorisables, 2 bacs OMR sont à la disposition des administrés.

Un projet sur le réemploi des pots de fleurs est en cours par la mise en place de caisse en bois ou d’étagère au niveau du composteur où les pots pourront être collectés et rassemblés en déchetterie, afin de permettre de réaliser un tri supplémentaire et éliminer les pots trop abîmés, évitant ainsi tout débordement de la caisse.

Les étiquettes explicatives et les brise-vues seront à financer.

5/ SMAD des Combrailles

M. PERRIN informe que la commune de Charbonnières-Les-Varennes récupère la gérance du Manoir de Veygoux.

6/ EPF SMAF :

RAS.

7/ SIEG du Puy-de-Dôme :

RAS.

**Questions diverses**

* **DIA AUBERGE LE SAINT GEORGES**

M. PERRIN, Maire, informe le Conseil Municipal qu’une réunion s’est tenue le 26 mars dernier avec les acquéreurs de l’Auberge Le Saint Georges souhaitant créer des tables d’hôtes et chambres d’hôtes uniquement, il n’y aurait plus d’activité de restauration.

Il est signalé que les élus de l’opposition n’ont pas été associés à cette rencontre. Il est demandé pourquoi le projet présenté par des éventuels acquéreurs de l’Auberge Le Saint Georges est toujours en attente du retour du droit de préemption de la commune.

Il est répondu que les élus majoritaires sont en réflexion sur le sujet dans le délai accordé.

* **Contrat de location robots complexe sportif Jean Duval**

M. RAYNAUD, précise qu’au 1er avril l’entretien du complexe sera réalisé par 4 robots de tonte en location pour 3 ans chez Joël MOTOCULTURE, ce qui permettra de se rendre compte de leur efficacité.

* **Candidature au Prix de l’Initiative Mémorielle**

M. PERRIN informe que suite à la libération des 114 prisonniers de la maison d’arrêt de Riom par les Résistants le 13 août 1944, il a pris contact avec les familles de Résistants concernées pour réaliser un travail de recherche, en impliquant également les collégiens et leur professeur Mr FONTAINE Philippe, afin de transmettre cet évènement très important en Auvergne. De ce fait, le Souvenir Français a suggéré à la commune de déposer un dossier de candidature au Prix de l’Initiative Mémorielle qui a été envoyé.

**Site Internet :**

Il est signalé que la résiliation du site internet actuel a été demandée et le nouveau site est en cours de création.

**Camping municipal :**

Il est annoncé le recrutement d’une stagiaire étudiante actuellement à Chamalières pour un mois au camping : si elle donne satisfaction, son contrat sera prolongé pour la saison.

**Santé :**

Mr PERRIN informe l’assemblée qu’afin de promouvoir la commune de Saint-Georges-De-Mons et attirer des médecins, une vidéo est en cours de création et sera relayée par FR3 et peut-être d’autres chaînes nationales. La commune doit faire preuve d’originalité pour réussir à démarcher des médecins.

Mr RAYNAUD invite les élus de l’opposition à travailler de concert avec les élus majoritaires dans la recherche de médecins pour la commune.

**Le Maire lève la séance à 22h00 et donne la parole au public.**

**Intervention du public :**

* Endettement de la Commune :

Il est demandé à quelle hauteur est l’endettement de la commune.

Il est répondu qu’à la prise de fonction des élus la dette était de 1,297M€ au 31/12/2019.

2 emprunts de 180 000 € et 56 000 € ont été souscrits en 2021 et 172 115 € ont été remboursés en 2020 et 176 732 € en 2021. Il est souligné qu’au 31/12/2021 la dette était de 1,185M€.

* Création de cabinets médicaux dans l’ancienne boucherie :

Il est demandé s’il est prévu de faire payer un loyer aux médecins qui décideront de s’installer dans les nouveaux cabinets médicaux.

Il est répondu qu’un loyer symbolique sera demandé.

* Rénovation voirie et vitesse dans les villages :

Il est demandé de rénover la voirie dans les villages et d’éviter les enrobés à froid réalisés par les Agents des Services Techniques.

Il est répondu que chaque année un programme de travaux est proposé à CC CSM à hauteur de 50 000 € par an. De plus, les Agents Techniques, au printemps, assurent le suivi des routes communales dans leur intégralité, en utilisant l’enrobé à froid afin de combler les trous apparents.

Il est rappelé que des réunions sont organisées dans les villages afin de permettre aux administrés de dénoncer les différentes difficultés rencontrées. Il est demandé au Conseil Municipal de se pencher sur la vitesse dans les villages, notamment au niveau de la salle des fêtes des Richards.

Il est souligné que le radar pédagogique installé sur le CD 19 n’a rien donné. Cette voie étant une route départementale, une requête sera déposée auprès des instances départementales.

* DIA Auberge Le Saint Georges :

Il est demandé si la commune va utiliser le délai complet pour faire valoir son droit de préemption.

Il est répondu que les élus n’ayant pas encore pris leur décision, se positionneront dans le délai nécessaire autorisé. Mr RAYNAUD signale que les élus suivront la procédure.

* PLU :

Il est rapporté dans le compte-rendu du dernier conseil municipal sur le site de la commune, que l’état impose la révision générale du PLU, cependant, Mme MASCHEIX Myriam du Cabinet « Réalités et Descoeur » a annoncé que cette révision n’était pas obligatoire, ce qui a été confirmé par le groupe minoritaire.

Il est répondu que Mme MASCHEIX Myriam a fortement recommandé la révision générale. Elle a bien expliqué très clairement pourquoi il était incontournable de le faire. Le mot « obligatoire » a été utilisé à tort à la place de « fortement recommandé » : des excuses sont présentées.

* Fiscalité locale pour Saint-Georges-De-Mons :

Il est demandé quel est le taux de fiscalité locale voté pour la commune de Saint-Georges-De-Mons.

IL est répondu que cette opération est traitée à l’ordre du jour : Le taux de la fiscalité directe locale n’augmente pas et reste à 37.34 % pour le foncier bâti et à 36.60% pour le non bâti.

* Cartes électeurs :

Il est fait état de l’absence des numéros de rue dans les adresses postales des cartes électorales. Etant donné que la municipalité en place a finalisé la numérotation des rues, il est demandé si c’est un choix ou un oubli.

Il est répondu que les cartes ne sont pas à jour et l’agent concerné sera informé et procèdera à une remise à jour totale.

* UKRAINE :

Il est demandé si la commune a mené une action pour l’Ukraine.

Il est répondu que Saint-Georges-De-Mons était l’une des premières communes à se mobiliser pendant 2 jours pour une collecte au bénéfice de l’Ukraine. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes ayant participées.

* Signalisation routière au sol :

Il est fait état des signalisations au sol, effacées à proximité du rond-point de l’intermarché.

Il est répondu que cette route étant départementale, une demande sera faite au Département.

* Dernier compte-rendu de janvier :

Changement de version par rapport au compte-rendu du mois de janvier dont les observations du public n’ont pas été rapportées.

Il est répondu que c’était un conseil municipal extra-ordinaire et que les questions traitées et observations sont portées sur le procès-verbal à consulter en mairie.

|  |  |
| --- | --- |
| La séance est levée à 23 h 00 | **Le Maire,****M. Julien PERRIN** |